

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Novembre 2014

Date de Convocation : le 20 novembre 2014

Compte-rendu affiché : le 28 novembre 2014

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 19 heures
 Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil quatorze, le mercredi vingt-six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Maryline JOUVEY, Josette PFLUG, Françoise SAVIE EUSTACHE, Véronique VERZEAUX, Julie VEYRAT DAL DEGAN
 Messieurs Roger BLIN, Mathieu DAVID, Georges LARCHER, Stéphane LEBEAU, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER

Excusés Représentés :

Madame Monica GUDIN DU PAVILLON donne pouvoir à Madame Françoise SAVIE EUSTACHE

Madame Maud TSCHIRHARDT donne pouvoir à Monsieur Mathieu DAVID

Monsieur Michel LAPORTE donne pouvoir à Monsieur Didier NOUVELOT

Absent :

Monsieur Kamel ATARI

➤ Madame Josette PFLUG accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les Conseillers ayant reçu le Procès Verbal de la séance du 22 octobre 2014, aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

➤ BUDGET

1/. Indemnités du Trésorier

2/. Inscription budgétaire : Aire d'accueil de Camping-Cars

➤ RECENSEMENT

1/. Recrutement et rémunération d'un agent recenseur

➤ TERRAIN FAMILLE DURAND

➤ SERVICE DES EAUX

1/. Contrôle sanitaire de l'Eau

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « Le Tonnerrois en Bourgogne »

➤ ÉCOLE et PÔLE D'ANIMATIONS

➤ PERSONNEL

➤ GESTION IMMOBILIÈRE

1/. Gestion d'un bien immobilier

2/. Demande d'achat d'un terrain communal

➤ QUESTIONS DIVERSES

I/ BUDGET**1.1/ Indemnités du Trésorier – Délibération n° 080-2014**

Madame le Maire présente aux Conseillers le décompte de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

PRÉCISE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires et sera attribuée à Nicolas DABET, Receveur municipal,

ACCORDE également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

PREND NOTE du montant brut total de 450,75 € pour l'année 2014

1.2/ Inscription Budgétaire : « Aire d'Accueil de Camping-Cars »

– Délibération n° 081-2014

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire d'Accueil de Camping-Cars, Madame le Maire rappelle que la DETR et les Amendes de Police nous ont été accordées pour les sommes respectives de 14 570,00 € et 15 901,54 €.

Afin de pouvoir démarrer l'opération dès l'accord définitif de la subvention du Conseil Régional, Madame le Maire propose d'inscrire l'opération au budget pour les aides déjà obtenues et d'accepter les offres des entreprises, relatives au mobilier urbain, sous réserve de l'accord de subvention du Conseil Régional.

Opération 25 – Aménagement : Aire de Camping-Cars :**Dépenses :**

Op. 25 – c/ 2152	30 471,00 €
------------------	-------------

Recettes :

c/ 1341 – DETR	14 570,00 €
c/1342 – Amendes de Police	15 901,00 €

Le solde de l'opération sera inscrit lors de l'accord définitif du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCÉPTE cette inscription budgétaire

ACCÉPTE les offres de prix suivantes sous réserve de l'obtention des dernières subventions :

- Entreprise MEFRAN Collectivités pour l'achat de deux tables béton avec bancs (livraison incluse) pour un montant de 1 940,00 € HT

- Entreprise ALTRAD Diffusion pour l'achat d'un panneau d'affichage pour un montant de 632,00 € HT

MANDATE le Maire pour signer tout document relatif à cette opération

II/ RECENSEMENT**2-1/ Recrutement et rémunération de l'Agent Recenseur – Délibération n° 082-2014**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent recenseur qui va procéder au recensement de la population du 15 janvier 2015 au 14 février 2015, doit être nommé par arrêté municipal. Madame JOUVEY Régine a accepté cette mission.

Par ailleurs, le Maire informe aussi que la dotation forfaitaire de l'État au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement s'élève à 1 436,00 € et que la commune en a le libre usage. Elle propose d'utiliser ladite dotation pour couvrir la rémunération brute de l'agent recenseur et les charges patronales.

Mme Josette PFLUG, coordinatrice municipale du recensement apporte les éclaircissements si besoin est.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

FIXE la rémunération de l'agent recenseur à 1 300,00 € bruts soit 1 213,98 € net

PREND NOTE du montant de charges patronales de 160,16 €

AUTORISE le Maire à recruter un agent recenseur selon le contrat correspondant

III/ TERRAIN FAMILLE DURAND – Délibération n° 083-2014

Nous avons reçu un courrier du Notaire Maître REGNIER-GANDRE, concernant la vente d'une parcelle de terrain dans la propriété des Consorts DURAND, précisant que sur ladite parcelle sera édifié un bas-relief en mémoire de Monsieur André DURAND.

Cette vente aura lieu moyennant le prix d'un euro et nous avons la charge de l'aménagement et de l'entretien futur de cet emplacement.

Les vendeurs auront à leur charge les frais de dossier.

La parcelle initiale : AC n° 71 a été divisée par le géomètre en deux parcelles, à savoir :

AC n° 96 de 78ca (78 m²) au nom de la Commune d'Épineuil, et

AC n° 95 de 38a 99ca (3 899 m²) au nom des Consorts DURAND.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la parcelle cadastrée AC n° 96 dans le domaine de la Commune

DIT que la vente se fera moyennant 1,00 € symbolique

DIT que les vendeurs auront à leur charge les frais de dossier

MANDATE le Maire pour signer tout document relatif à cette opération

Par ailleurs, Monsieur BLIN, Adjoint aux Travaux, explique les contingences matérielles :

- réfection d'un muret (environ 3 semaines de travail en régie) ;

- déplacement d'un poteau en bois France Télécom à envisager dans les prochaines années.

Le Conseil Municipal préconise de réaliser ces travaux en opportunité et d'envisager le recours à un chantier d'insertion pour la réfection du muret.

IV/ SERVICE DE L'EAU

4.1/ Contrôle sanitaire des Eaux destinées à la consommation Humaine

Pour Information

Un prélèvement a été réalisé par les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) le mercredi 05 novembre 2014, 15 Rue des Fossés à Épineuil.

La conclusion sanitaire du prélèvement est :

« L'Eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés ».

V/ COMMUNAUTÉ DES COMMUNES « Le Tonnerrois en Bourgogne »

Madame le Maire rend compte des principales décisions prises lors du Conseil Communautaire du 22 septembre dernier, notamment la continuation d'un an du service « transport à la demande » et l'institution de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative en lieu et place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à compter du 1er janvier 2015.

Elle informe les conseillers des derniers votes du conseil communautaire réuni lundi 24 Novembre à ANCY-LE-FRANC.

VI/ ÉCOLE et PÔLE D'ANIMATIONS

6.1/ Pôle d'Animations – Délibération n° 084-2014

Madame le Maire rappelle qu'il existe deux types d'activités au Pôle : le service périscolaire (matin, midi et soir) et le service extrascolaire (mercredi et vacances). Elle fait part du décret du 3 novembre 2014 paru le 5 au Journal Officiel, qui stipule que les jours où il y a école, l'accueil est obligatoirement périscolaire. Ainsi le mercredi après-midi devient périscolaire à compter du 6 novembre 2014.

Afin de ne pas modifier les modalités de tarification consécutives à ce décret, elle propose de maintenir le tarif existant : 1/ facturation forfaitaire hebdomadaire ou à l'heure pour le périscolaire, 2/ facturation forfaitaire annuelle ou à la demi-journée pour le mercredi après-midi.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** le maintien et l'application des tarifs existants

Mme Julie VEYRAT DAL DEGAN, Adjointe aux Affaires Scolaires et au Pôle fait un point sur les activités.

Les activités artistiques sous la direction de Madame MASSON Marion débiteront le 6 janvier 2015.

Un atelier « chorale » aura lieu au troisième trimestre.

Madame le Maire et ses Adjointes, demandent que les points suivants se déroulent à huis clos.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition.

VII/ PERSONNEL

7.1/ Renouvellement d'un Contrat Unique d'Insertion

VIII/ GESTION IMMOBILIÈRE

8.1/ Gestion d'un bien immobilier – Délibération n° 085-2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

MANDATE le Maire pour recouvrer les créances de la Commune, par voie d'huissier, **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif aux affaires en cours

8.2/ Demande d'achat d'un terrain communal – Délibération n° 086-2014

Après en avoir délibéré et voté : Contre = 9, Abstentions = 5, le Conseil Municipal **SOUHAITE** conserver son patrimoine foncier

IX/ QUESTIONS DIVERSES :

- Parcelle ZC n° 165 : Madame le Maire informe son Conseil Municipal de la signature chez le notaire de la cession au Conseil Général de la parcelle ZC n° 165 « Les Petites Bridennes » (8a 30 ca) pour faire un rond-point.

- Madame le Maire rappelle qu'elle a reçu délégation du Conseil Municipal pour attribuer les concessions funéraires. Toutefois elle souhaite informer le Conseil concernant la demande d'achat de deux concessions.
- Chats errants : Madame VACHEROT a procédé au comptage des chats et a trouvé environ 40 chats. Pour sa part, Monsieur Dominique GRUHIER nous a indiqué vendredi la présence d'une dizaine de nouveaux petits chats dans ses dépendances. Madame le Maire va se rapprocher de la Fondation Brigitte BARDOT afin de demander une aide pour la stérilisation de ces chats.
- La vitesse dans le village semble être un problème qui s'aggrave. La gendarmerie a été contactée par le Maire et étudié avec les Services Municipaux un programme de dissuasion et de répression.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30